



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **15 mai 2014**

Délibération n° 2014-0052

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 6°

objet : Assemblée générale de l'Association syndicale libre de la Cité internationale de Lyon I - Désignation d'un représentant du Conseil

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des ressources et de la performance

**Rapporteur** : Monsieur le Président Collomb

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 162

Date de convocation du Conseil : mercredi 7 mai 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : vendredi 16 mai 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mmes Le Franc, Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gaillout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Moretton, Moroge, Mmes Nachury, Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sellès, Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Crimier (pouvoir à Mme Millet), Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Burillon (pouvoir à M. Brumm), MM. Calvel (pouvoir à M. Rousseau), Coulon (pouvoir à Mme Brugnera), Fenech (pouvoir à M. Cohen), Forissier (pouvoir à Mme Beautemps), Mme Frier (pouvoir à Mme Glatard), MM. Geourjon (pouvoir à M. Broliquier), Hamelin (pouvoir à M. Petit), Havard (pouvoir à M. Blache), Kepenekian (pouvoir à M. Philip), Lebuhotel (pouvoir à M. Le Faou), Mmes Lecerf (pouvoir à M. Gomez), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Millet (pouvoir à Mme Burricand), Odo (pouvoir à M. Moroge), Pillon (pouvoir à M. Bousson), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Sécheresse (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Servien (pouvoir à M. Vaganay), M. Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Absents non excusés : M. Cachard, Mme Sarselli.

**Conseil de communauté du 15 mai 2014****Délibération n° 2014-0052**

commission principale :

commune (s) : Lyon 6°

objet : **Assemblée générale de l'Association syndicale libre de la Cité internationale de Lyon I - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des ressources et de la performance

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 2 mai 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'association syndicale libre de la Cité internationale de Lyon - I a été créée en 1995. Elle est basée à Lyon.

Son objet est de gérer et d'entretenir les équipements communs aux volumes entrant dans son périmètre, de mettre en œuvre et de contrôler les travaux affectant le gros œuvre ou les structures porteuses de l'ensemble immobilier. Elle a la charge également de la répartition des dépenses de gestion, de réparation et d'entretien entre les membres de l'association et en assure leur recouvrement.

Dans le cadre du projet d'extension du palais des Congrès, situé à Lyon 6°, la Communauté urbaine de Lyon a acquis, par actes authentiques en date des 18 juillet 2003 et 6 février 2004, divers volumes et droits fonciers sur le site de la Cité internationale qui en font l'un des nouveaux covolumistes de ce site.

La Communauté urbaine doit contribuer au budget général de cette association syndicale libre en fonction du nombre de voix attribuées aux volumes dont elle est propriétaire. Ces dépenses sont révisées en fonction du budget adopté chaque année pour l'association syndicale libre de la Cité internationale Lyon - I.

La Communauté urbaine est membre de cette association, à ce titre, et conformément aux statuts de l'association, il convient de désigner un représentant au sein de l'assemblée générale de l'association.

L'association est ensuite administrée par un Conseil syndical, composé de membres nommés par l'assemblée générale parmi les propriétaires membres de l'association ou leurs représentants ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

#### **DELIBERE**

**1° - Désigne** madame Murielle Laurent en tant que représentant de la Communauté urbaine de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein de l'assemblée générale de l'Association syndicale libre de la Cité internationale Lyon I.

**2° - Le représentant** de la Communauté urbaine désigné par l'assemblée délibérante est autorisé à donner mandat à un agent de la Communauté urbaine pour le représenter en cas d'absence.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 16 mai 2014.**